

HOMELIE DU 13^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (Année C)

Act.3, 1-10 / Ps.33/ Ga.1,11-20 / Jn.21, 15-19

Solennité des saints Pierre et Paul.

Frères et sœurs,

ce dimanche où nous fêtons les saints Pierre et Paul est un jour de joie spéciale pour notre diocèse d'Angers car il verra l'ordination à la prêtrise de Matthieu Débarre et l'ordination au diaconat en vue du sacerdoce de Benoît de Saint-Pierre (nom prédestiné !). Après un long jeûne d'ordinations, notre diocèse renoue donc avec la grâce de recevoir de Dieu des ministres ordonnés pour conduire, sanctifier et enseigner son peuple.

La fête des saints Pierre et Paul nous rappelle opportunément que c'est le Christ qui continue sa présence au milieu de nous par leur action ministérielle. Jésus nous a en effet assurés qu'il ne nous quitterait jamais et qu'il nous protégerait jusqu'à son retour en gloire. Nous sommes l'Eglise du Christ, nous sommes le Corps du Christ, nous sommes constitués en assemblée des saints par un effet permanent et structurant de sa grâce sanctifiante. Et nul ne peut prétendre appartenir à l'Eglise et être un disciple du Christ s'il ne croit pas en la divinité de Jésus, en sa mort rédemptrice et en sa résurrection bienheureuse. Etre chrétien ne se décrète pas : c'est une vocation, un appel particulier que le Sauveur adresse à sa créature et auquel celle-ci répond avec humilité en obéissant aux commandements du Seigneur. Voyez Paul et combien il lui est difficile d'entrer vraiment de plain pieds dans l'Eglise ! Il lui faudra plus de trois ans pour faire le voyage de Jérusalem et pour rencontrer l'apôtre Pierre. Il lui faudra accepter de reconnaître dans la personne et le ministère de Pierre la souveraine présence du Maître dont il avait fait la brûlante expérience sur le chemin de Damas. O comme tu es fier Paul, toi le Pharisien et le disciple de Gamaliel, toi le zéléteur intraitable de la Loi de Moïse. Courbe-toi, Paul, et deviens vraiment un autre apôtre en acceptant de ne plus t'appartenir et en acceptant la prééminence du ministère de Pierre dans le collège des apôtres.

Pierre eut lui-aussi à changer, mais en chemin inverse. Lui, l'humble pêcheur de Galilée terre des nations devait accepter de devenir le premier parmi les apôtres, le chef de l'Eglise naissante, le gardien et le guide du peuple de Dieu tout entier. Ce ne lui fut pas plus facile de monter que ce ne le fut pour Paul de descendre ! L'un et l'autre comprirent alors que tout ministère est conféré par le Christ et que c'est à cette seule condition que son exercice est accepté par l'assemblée sainte des baptisés.

C'est la raison pour laquelle la renonciation du pape Benoît XVI surprit douloureusement le peuple catholique en 2013. Car soudain le peuple catholique eut à articuler le ministère de l'évêque de Rome et celui du successeur de Pierre. Il comprenait fort bien qu'un évêque vint à renoncer à sa charge épiscopale sous l'effet de l'usure et de la fatigue, mais il soupçonnait dans le même moment qu'il n'en allait pas aussi facilement du ministère pétrinien. Cette dernière charge n'était-elle pas à situer en dehors de tout contexte historique immédiat parce qu'elle rendait présente la mission intemporelle de Pierre, le chef des Apôtres par un choix spécial de Dieu ? Le pape François (que l'on ne pouvait certes pas taxer de conservatisme !) n'allait-il pas lui-même affirmer qu'il irait jusqu'au bout de sa charge et de sa vie parce que le ministère pétrinien ne pouvait être considéré comme une simple fonction révocable ?...

L'élection du pape Léon fut l'occasion de redire qu'il ne succédait pas au pape François, mais à l'apôtre Pierre en personne. Cette charge pétrinienne voyage ainsi dans le temps non pas sous la forme d'une incarnation successive réalisée par des évêques élus par leurs pairs sous l'action de l'Esprit-Saint, mais comme un charisme immédiat conféré par le Christ Jésus lui-même au nouveau pape élu. L'Eglise n'est donc pas une vague association religieuse voulue et créée par les hommes, mais bien une réalité spirituelle et divine qui nous dépasse. Lorsque Jésus dit par trois fois à Pierre : « *Pais mes brebis.* », « *Sois le pasteur et le berger de mes brebis.* », nous comprenons tous dans la foi que ce ministère est exceptionnel, qu'il ne peut être conféré par aucun homme ni aucune assemblée, mais par la seule intervention de l'Esprit-Saint. Il ne peut donc être remis en cause par personne et seul le souverain pontife peut sous certaines conditions codifiées y renoncer de sa seule initiative personnelle et libre.

Frères et sœurs, prions donc en cette fête des apôtres Pierre et Paul pour notre nouveau pape Léon XIV, et faisons nôtre cette définition de l'Eglise que nous devons à Bossuet : « *L'Eglise, c'est Jésus Christ répandu et communiqué dans les âmes.* »

Amen.

Abbé Henri